

PRESOMPTION D'INNOCENCE BAFOUEE ! ASSISTANTS FAMILIAUX ET FAMILLES D'ACCUEIL EN DANGER !

LA HAUTE GARONNE SE FAIT ENTENDRE !

Le 7 mai 2013, le **rassemblement des assistants familiaux (ASSFAM)** sur le parvis du Conseil Général de la Haute-Garonne, a été une réussite ! Rarement une mobilisation a rassemblé autant : **40,8% de participation**, c'est **ENORME** ! Aucun service n'a vu une telle mobilisation !

FORCE OUVRIERE était fortement mobilisée : les camarades de l'Union Nationale des personnels des Services des Départements et des Régions (UNDR-FO, que nous remercions pour son action constante auprès des ASSFAM), de la Sécurité Sociale, du Groupe immobilier Promologis... se sont ajoutés. Les médias ont rendu un large écho de la mobilisation.

En mai 2012, le syndicat FORCE OUVRIERE (FO-CG31) et l'association des assistants familiaux et des familles d'accueil de Haute-Garonne (AAFFA31) ont unis leurs force à l'occasion des élections de la Commission consultative paritaire départementale de Haute-Garonne (CCPD). Ainsi, la liste d'Union est arrivée 3ème sur 6 listes. Depuis ces élections, les ASSFAM renforcent leur détermination à **défendre leurs droits professionnels, à faire valoir et aboutir leurs légitimes revendications.**

En janvier 2013, l'AAFFA 31 et le syndicat FOCG31 ont décidé d'agir sur la douloureuse question du **respect de la présomption d'innocence** interpellés particulièrement par l'action syndicale nationale portée par la Fédération des Services Publics et de Santé (FSPS-FO) et l'UNDR-FO.

Au niveau local, plusieurs courriers ont été mis en œuvre pour atteindre les autorités, **être écoutés et enfin entendus, mais en vain..**

LES ASSFAM SONT VICTIMES...

- de **dénonciations calomnieuses** ;
- du **non-respect de la présomption d'innocence** par les autorités ;
- de la **précarité** (perte de salaire, perte d'emploi).

Comme le prévoit la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (préambule de la constitution de la République française) « ***tout Homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable...*** » : Tout **individu**, même suspecté d'une infraction, **ne peut être considéré comme coupable avant d'en avoir été jugé tel par un tribunal indépendant.**

LES ASSISTANT FAMILIAUX SONT AUSSI DES CITOYENS, ILS DOIVENT BENEFICIER DE LA PRESOMPTION D'INNOCENCE !

Pour cette raison, **FORCE OUVRIERE** et l'**AAFFA 31 EXIGENT** :

- le **maintien du salaire durant l'enquête**,
- le droit d'avoir une enquête objective réalisée par une commission indépendante à charge et à décharge,
- l'accès au **soutien psychologique** (ASSFAM et leur famille).

NOUS NE LACHERONS PAS !

NOUS CONTINUONS !